



Vol a main armée avec violence sans gravité

Par **b2just**, le **06/02/2015 à 21:34**

Bonjour,rnrnMon ami est en détention provisoire pour vol à main armée avec violence, sans gravité. Combien risque-t'il sachant qu'il avait des antécédents (possession de stupéfiants, cannabis, consommation).rnrnMerci d'avance.

Par **aguesseau**, le **07/02/2015 à 00:32**

bjr,rnil s'agit d'un vol aggravé puisqu'il y a eu usage ou menace d'une arme.rn selon l'article 311-8 du code pénal, la peine (maximale)est de 20 ans de réclusion criminelle et 150000 € d'amende.rnil peut y avoir également une période de sûreté.rncela sans tenir des faits de violence et des antécédents de votre ami liés aux stupéfiants.rncdt

Par **b2just**, le **13/02/2015 à 11:52**

Combien de temps peut-il rester en détention car ils étaient deux et pas de preuves sur le complice donc l'affaire est bloquée.

Par **aguesseau**, le **13/02/2015 à 12:09**

bjr,rnla décision dépend du juge d'instruction et du juge de la liberté et de la détention.rnjuges qui connaissent le dossier alors que nous ne le connaissons donc impossible de répondre à

votre question.rncdt

Par **b2just**, le **13/02/2015 à 12:37**

Et peut-il avoir un jugement ?

Par **alterego**, le **13/02/2015 à 15:02**

Bonjour,rnrn"Sans gravité"... c'est de l'humour ou un peu juste vous êtes à côté de la plaque ?rnrnSelon vous, la gravité commence à combien de blessés ou de morts ?

Par **aguesseau**, le **13/02/2015 à 15:22**

c'est le juge d'instruction qui décide s'il traduit votre ami devant le tribunal.rnpour relayer alterego, j'ai l'impression que vous ne vous rendez pas compte de la gravité des faits commis par votre ami.rnsi un jour vous vous trouvez face à un individu qui vous menace d'une arme, je pense que vous changerez d'avis.

Par **moisse**, le **11/06/2015 à 16:27**

Hello @eozen.rnCe que vous ne comprenez pas est qu'une arme n'est pas forcément une arme à feu.rnUn sabre ou une batte de base-ball, un objet contendant, sont des armes.rnUn cutter, un couteau, une hache...pareil.

Par **moisse**, le **11/06/2015 à 20:01**

[citation] tandis qu'une tronçonneuse, une pioche, un rateau ou une barre à mine qui vous tue n'en sont pas.... [/citation]rnIl vous a été dit que si.rnSoit c'est à main nue, soit c'est à main armée, même avec un simple cure-dent.rnPour un titulaire d'une maîtrise en droit, vous paraissez peu enclin à admettre certaines choses qui ne souffrent pas de discussion depuis longtemps.